

Sous la Présidence de Monsieur Philippe RAPENEAU.

Présents : Ernest Auchart, Jean-Pierre Bavière, Nicole Canlers, Damien Bricout, Bernard Bronniart, Betty Contart, Daniel Damart, Jean-Claude Desailly, Marc Desramaut, Gérard Dué, Cédric Dupond, Sylvie Gorin, Pierre Guillemant, Raymond Kretowicz, Nicolas Kusmierek, Louis Lambert, Emmanuelle Lapouille Flajolet, Jean-Claude Levis, Philippe Mastin, Michel Mathissart, Marie-Françoise Montel, Gérard Nicolle, Jacques Patris, Reynald Roche, Michel Seroux, Richard Skowron, Thierry Spas, Maurice Soyez, Vincent Théry.

Excusés : Alain Cayet (pouvoir à Nicolas Kusmierek), Jean-Marie Blaise (pouvoir à Michel Mathissart), Alain Chaussoy (pouvoir à Sylvie Gorin), Jean-Jacques Cottel (pouvoir à Bernard Bronniart), Michel Dollet (pouvoir à Reynald Roche), Pierrette Duez (pouvoir à Damien Bricout), Éric Duflot, Christian Hémar (pouvoir à Gérard Dué), Jacques Labalette (pouvoir à Michel Seroux), Daniel Tabary (pouvoir à Louis Lambert), Michel Ziolkowski (pouvoir à Philippe Rapeneau), Alain Van Ghelder, Philippe Viard.

Etat des pouvoirs :

Excusé	Pouvoir à
Monsieur Alain CAYET	Monsieur Nicolas KUSMIEREK
Madame Pierrette DUEZ	Monsieur Damien BRICOUT
Monsieur Michel DOLLE	Monsieur Reynald ROCHE
Monsieur Jean-Marie BLAISE	Monsieur Michel MATHISSART
Monsieur Alain CHAUSSOY	Madame Sylvie GORIN
Monsieur Daniel TABARY	Monsieur Louis LAMBERT
Monsieur Jean-Jacques COTTEL	Monsieur Bernard BRONNIART
Monsieur Christiaen HEMAR	Monsieur Gérard DUE
Monsieur Michel ZIOLKOWSKI	Monsieur Philippe RAPENEAU
Monsieur Jacques LABALETTE	Monsieur Michel SEROUX

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Louis LAMBERT, représentant de la Communauté de Communes de l'Atrébatie, est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance :

Pas d'observation, le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2014 est adopté.

✓ **Le Président** indique à l'assemblée qu'il a été nécessaire de créer un nouveau livret de délibérations déposé sur table. La délibération sur les tarifs 2015 a été supprimée et une délibération sur la création de postes a été ajoutée.

Les délibérations

Le Débat d'Orientation Budgétaire

La parole est donnée à Monsieur Seroux, Vice-président en charge des finances.

✓ **Le Vice-président** présente le débat d'orientation budgétaire.

« Comme vous le savez, 2013 a été l'année de la prise de compétence collecte et 2014, l'année du regroupement de territoires avec notamment l'arrivée de la Communauté de Communes de l'Atrébatie et des 2 Sources ». Cette évolution s'est faite dans un contexte d'investissement prévisionnel conséquent.

Il nous a fallu intégrer ces charges nouvelles, refondre l'organisation des services et poursuivre les investissements, notamment certaines mises aux normes engagées sous le précédent mandat. Aujourd'hui pour le débat d'orientation budgétaire, nous examinerons simplement les grandes lignes et les répercussions sur le budget 2015.

Je souhaite dans un premier temps rappeler un certain nombre d'éléments liés aux perspectives économiques globales de 2015 avant de vous présenter les points importants que nous devrions retrouver dans le budget primitif du SMAV.

J'aurais aimé verser dans l'optimisme mais ce ne sera pas possible. Vous verrez, en 2015, il nous faudra faire des efforts.

- Les tarifs inchangés : comme précédemment nous nous étions engagés, les tarifs 2015 ne seront pas augmentés. Nous entendons par tarif, à la fois les contributions à l'habitant et les prix payés par tonne traitée. C'est un challenge pour nous, gage de l'amélioration de notre fonctionnement général.

- La masse salariale : le SMAV regroupe actuellement environ 280 agents, y compris des agents mis à disposition par la CUA et les CDD (contrat à durée déterminée), avec près de 91% des effectifs classés en catégorie C. Compte tenu de notre fonctionnement en régie directe et de nos activités de main d'œuvre, les dépenses de personnel représenteront en 2015 près de 10.5 millions d'euros soit 51.4 % des dépenses réelles de fonctionnement contre 49.7 % en 2013.

Nous ne prévoyons pas d'augmentation de la masse salariale sur le prochain exercice. La tendance en 2015 sera plutôt dans la recherche d'efficacité dans le fonctionnement des services où des optimisations seront nécessaires dans les années à venir.

- Des dépenses de fonctionnement maîtrisées. Nous avons trouvé avant le transfert de la collecte un point d'équilibre qui nous permettait de poursuivre le développement de nos investissements en générant un autofinancement confortable.

Depuis 2013, et le phénomène s'est renforcé en 2014, nous nous rendons compte que l'activité collecte, et j'y ajoute les déchèteries, coûte cher. Et même si nous pouvons nous féliciter de la qualité de notre service, plus de 20 000 conteneurs sont collectés tous les jours, il s'agit d'une activité coûteuse que nous devons contenir dans un rapport coût / service rendu, supportable, en un mot, le service nécessaire au meilleur prix.

Nous avons réalisé en 2014 de gros efforts sur la remise à niveau des locaux sociaux, des conditions de travail des agents et des véhicules. Ces efforts supplémentaires sont été en partie financés par notre excédent.

Nous nous trouvons exactement dans le cas des opérateurs privés de collecte qui cherchent en ces moments économiques difficiles à optimiser leur fonctionnement.

J'ajoute que nous ferons cette année encore une prévision prudente en ce qui concerne les recettes de revente des matières issues du recyclage.

Nous aurons en 2015, près de 10 millions d'euros de frais de fonctionnement y compris les frais financiers, soit 48.6 % des dépenses de fonctionnement.

Les gros postes de dépense restent :

- Les coûts des différents traitements extérieurs : ordures ménagères, encombrants, bois, plâtre, la collecte et le tri chez Véolia pour 5 millions d'euros.
- L'entretien et la location de nos véhicules pour 1 million d'euros.

- Les carburants pour près de 900 000 euros. L'utilisation prochaine de l'huile de colza dans nos véhicules sera certes bénéfique pour l'environnement et le développement d'une filière économique courte, mais nous paierons tout de même la TIPP sur ces volumes.
- Le fonctionnement de nos centres de traitement, centre de tri, plateforme de compostage pour 500 000 euros.
- Les frais financiers pour 500 000 euros

Les marchés de traitement seront relancés d'ici un mois. Nous espérons, et les services y travaillent, ne pas avoir de mauvaises surprises.

Nous prévoyons pour le moment une diminution de 5% de nos dépenses de fonctionnement par rapport à 2014. En parallèle, les services se sont lancés dans une recherche systématique des soutiens et autres subventions qui pouvaient encore nous échapper.

- Un plan ambitieux d'investissements. En 2014, nous aurons investi 7,8 millions d'euros soit un taux d'exécution de 86%.

Notre prévision d'investissement 2015 est ambitieuse avec plus de 11 millions d'euros inscrits au PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) et des postes qui demandent encore à être travaillés et validés.

En 2015, nous finirons des travaux démarrés en 2014 à savoir :

- L'extension de la déchèterie de St Laurent Blangy
- La déchèterie pour professionnels
- La déchèterie de Rivière
- L'extension du siège social

Pour un montant de 1 600 000 euros.

Les autres postes prévus qui nécessiteront un arbitrage sont :

- Pour 4 millions d'euros, le démarrage de la tranche conditionnelle donc de construction de notre unité de Pré Traitement Mécano Biologique
- Pour 2.3 millions d'euros, la modernisation du process de notre centre de tri des emballages ménagers
- Pour 1.9 millions d'euros, la construction du Centre de Valorisation Matières
- Pour 978 000 euros, le plan de renouvellement du parc de poids lourds.

La question des investissements pour les déchèteries devra être débattue.

Ces investissements nécessiteront le recours à l'emprunt. Nous ne pourrons plus cette année inscrire un emprunt en recette qui ne sera pas réalisé durant l'exercice. Pour couvrir notre PPI, nous aurons besoin d'effectuer 15 millions d'euros d'emprunt dans les 18 mois prochains.

- Une réorganisation budgétaire et comptable. Nous envisageons une réorganisation budgétaire et comptable permettant une plus grande lisibilité et offrant une sécurité juridique et fiscale accrue. En effet l'augmentation brutale de notre budget et l'articulation de celui-ci, notamment dans la gestion de la TVA, nous amène à réfléchir à une ventilation séparée des activités collecte et traitement. C'est pourquoi la délibération sur les tarifs 2015 n'est pas présentée lors de ce conseil. Sa mise en œuvre fera l'objet au préalable d'une réunion de travail et d'une présentation en commission des finances.

Vous voyez que même si nous ne cherchons pas la quadrature du cercle, il nous faudra en 2015, et pour les années suivantes, en maintenant en l'état nos recettes tarifaires et nos investissements, travailler sur un plan pluriannuel d'économie. Nous prévoyons pour le moment 5% par an pour dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour limiter le recours à l'emprunt.

Voilà mes chers collègues, ce sont rapidement brossées les grandes lignes que nous avons définies pour la préparation de notre BP 2015. Je vous invite dès à présent à débattre de ces orientations en sachant que le vote du budget 2015 est programmé le 11 février 2015. »

- ✓ **Le Président** remercie Michel Seroux pour sa présentation du DOB et interroge l'assemblée sur leurs éventuelles questions. Il rappelle que les grandes phases de ce DOB sont :
- D'une part une masse salariale importante du fait que le SMAV travaille en régie, résultat d'un choix fait à l'époque. Avec le regroupement des structures, et l'effet de la mutualisation, il y a aujourd'hui un léger sureffectif par rapport aux besoins réels. Progressivement, à l'occasion des départs en retraite, des réorganisations internes, de l'apparition de nouveaux services, cette situation va se régler.
 - D'autre part, il est important de faire, comme pour toutes les collectivités, des économies. Il faut maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en étant en capacité à répondre aux investissements et notamment l'unité de prétraitement mécano biologique et le process du centre de tri, nécessaires pour améliorer nos performances et gagner en valorisation des matières et donc en recette.

Il y a pour l'année 2015, un ensemble important d'investissements programmés. La préparation budgétaire va se poursuivre afin de voir s'il est possible de maintenir tout ce programme. Il est possible qu'il soit nécessaire d'établir un lissage dans le temps sachant que raisonnablement le SMAV ne pourra pas, comme n'importe quelle autre collectivité d'ailleurs, maintenir de tels investissements sans avoir recours à l'emprunt, l'objectif est de rester dans une capacité de désendettement raisonnable. Le but est bien sûr de ne pas mettre le SMAV dans une situation financière périlleuse, la capacité de désendettement devra rester inférieure à 10 ans. Aujourd'hui notre remboursement de la dette s'élève à un peu plus d'1 million d'euros sachant que les frais financiers restent conséquents de l'ordre de 400 000 euros car ces prêts ont été faits à une époque où les taux d'intérêt étaient plus importants. Aujourd'hui il est possible d'avoir des taux beaucoup plus intéressants. Il faudrait étudier la possibilité de faire renégocier la dette, cela va dépendre des types de prêts souscrits.

✓ **Daniel Damart** demande s'il sera possible d'obtenir un topo reprenant les grandes lignes de ce DOB.

✓ **Le Président** lui répond que dans le compte rendu, il sera possible de mettre ces grandes orientations.

Le Débat d'Orientation Budgétaire s'étant tenu, n'ayant pas d'autres remarques de l'assemblée, la délibération est adoptée.

Convention de ligne de trésorerie avec la Banque Postale du Pas-de-Calais

Cette convention pour une ligne de trésorerie est signée avec la Banque Postale qui a présenté la meilleure proposition. Les caractéristiques financières sont reprises dans cette délibération. Cette ligne est d'un montant de 3 millions d'euros.

✓ **Michel Seroux** explique qu'il n'y avait que 2 candidats et que cette ligne de trésorerie serait remboursée rapidement. Les conditions sont bonnes, le taux étant de 1.42 % pour une durée maximale d'un an avec un ajustement de 1.54 % maximum.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Décision modificative n°1

Il s'agit d'un simple transfert entre chapitre pour un versement de la subvention d'équilibre sur le budget annexe. Il s'agit d'un jeu d'écriture.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Sortie de l'actif

Cette délibération valide la sortie de l'actif d'un véhicule ampliroll multi bennes revendu en l'état pour un montant de 13 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

SMRA – transfert du contrat de prêt de la Caisse d'Epargne n°7629700

Cette délibération remplace la précédente délibération relative au transfert de l'emprunt du SMRA au SMAV. Le tableau d'amortissement de l'époque n'était pas conforme, il a donc fallu rectifier et reprendre une délibération. Le capital restant dû était de 468 547.49 € et non de 538 596.50 €. Cet emprunt porte sur la déchèterie d'Aubigny en Artois.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Remise en état de la décharge d'Avesnes le Comte – Participation des Communautés de Communes

Cette délibération porte sur la décharge d'Avesnes le Comte fermée en septembre 2000. Elle reprend point par point les conditions fixées par l'arrêté préfectoral du 19 novembre 2000, notamment le suivi post-exploitation, les travaux et la participation financière des Communautés de Communes utilisatrices de cette décharge.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mise en place de la prime d'intéressement à la performance collective des services

✓ **Le président** fait remarquer qu'il ne s'agit pas là de la mise en œuvre d'un outil supplémentaire de management dynamique des services mais il s'agit pour le SMAV d'être au plus près du personnel. C'est le moyen de compléter le système de modulation individuelle du régime indemnitaire.

Les conditions ont été définies en concertation avec les représentants du personnel. Il y aura une récompense individuelle liée à la manière de service via le régime indemnitaire et la possibilité de récompenser la réussite collective par service, dans l'atteinte d'objectifs.

Cela permet de resserrer les liens professionnels parmi les équipes tout en améliorant la qualité du service rendu et créant ainsi de l'intéressement des équipes à leur travail.

Ensuite après avis du Comité Technique, seront fixés les résultats à atteindre et les indicateurs retenus pour permettre les évaluations. Le montant maximum de cette prime est fixé à 300 € par an si les objectifs sont atteints.

✓ **Sylvie Gorin** ajoute que le travail a commencé et qu'après le renouvellement du Comité Technique, cela va se concrétiser. Cette prime ira à l'ensemble du service donc soit à tout le monde soit à personne.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Création de postes de catégorie B et C

Il s'agit de la création de 23 postes dont 4 dans la catégorie B pour les techniciens. Ce sont des créations de poste en terme administratif mais en termes de charges, ces postes existaient déjà. Cela concerne des agents de la Communauté Urbaine d'Arras mis à disposition qui ont fait valoir leur souhait de rejoindre le SMAV. Donc ils mettent fin à leur disposition et deviennent agent du SMAV.

Cela ne change rien sur la masse salariale et les effectifs, seulement, administrativement ils dépendront dorénavant du SMAV et non plus de la Communauté Urbaine. Il y a aujourd'hui 91 agents mis à disposition, ils passeront donc à 68.

✓ **Michel Seroux** fait remarquer qu'il est plus facile pour le SMAV de gérer directement les agents.

✓ **Le Président** lui rappelle que pour le moment seule une partie des agents a demandé une mutation au SMAV. Il y a encore des agents mis à disposition qui souhaitent rester personnel de la Communauté Urbaine, dans le but de conserver certains avantages.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Création d'un poste de catégorie A - Recrutement d'un attaché

Ce poste à temps non complet au service communication est rendu nécessaire pour tout ce qui touche les réseaux sociaux, internet...afin de maintenir les liens avec les usagers et renforcer la diffusion de l'information. Pendant la période de transfert de la collecte, le SMAV avait eu recours à une personne en CDD à temps complet. Afin de de continuer les travaux engagés, un agent à temps partiel avec une quotité de l'ordre de 30% suffira.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Chèques cadeaux Noël 2014

Cette délibération concerne la remise à titre exceptionnel d'un chèque cadeau à l'ensemble du personnel y compris les agents mis à disposition et les CDD.

Cette pratique s'est déjà faite par le passé à une époque où les rémunérations de la Fonction Publique n'étaient pas revalorisées et pour essayer de maintenir un certain équilibre entre la Communauté Urbaine et le SMAV. Des problèmes se posent entre les agents venant de collectivités différentes qui peuvent bénéficier d'une prime vacances ce qui n'est pas le cas pour les agents recrutés SMAV. Le chèque est d'un montant de 60 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Modalités de recours à l'insertion

Les services de l'Etat ont confirmé que les contrats conclus avec les chantiers d'insertion ne relèvent pas du Code des Marchés Publics dès lors que ces structures ne sont pas assimilées à des opérateurs économiques. Il est donc possible pour certaines activités de ne pas mettre en concurrence et de les confier directement à des structures d'insertion.

✓ **Le Président** faire remarquer qu'il est important sur un territoire de pouvoir faire travailler de telles structures. Cela permet de donner l'accès à un emploi à des personnes en difficulté et le cadre législatif le permet dans certaines conditions.

Actuellement 2 ateliers interviennent au SMAV par le biais de conventions : AIR et REGAIN.

En 2015, la convention pour la collecte des encombrants sur rendez-vous sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud Artois sera renouvelée avec AIR. Les autres besoins sont en cours de redéfinition.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Demande d'accompagnement financier dans le cadre des changements de consigne de tri sur la Communauté de Communes du Sud Artois

Cette délibération vise la demande de subvention auprès d'Eco folio, éco-organisme qui touche tout ce qui a rapport au papier. Dans le cadre du changement des consignes de tri sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud Artois, il a été possible d'obtenir une subvention de l'ordre de 100 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Etat de l'utilisation de la délégation du Président

Attribution du 22/10/2014

- **Fourniture, livraison et pose d'un bungalow sur le site de la déchèterie de Saint-Laurent-Blangy (2014-MPA-031)**

Attribué à LOCANET (VITRY-EN-ARTOIS)) - Montant : 12 410.00 € HT

Attribution du 17/11/2014

- **Etude de faisabilité pour l'implantation d'un double pont bascule (2014-MPA-039)**

Attribué à GNAT (REIMS) - Montant : 4 850.00 € HT

Attribution du 21/11/2014

- **Traitement du bois broyé issu des déchèteries (2014-MPA-029)**

Attribué à ASTRA ORGANIQUE (ST-OMER) - Montant : 18.70 € HT / Tonne (Transport inclus)

- **Traitement du plâtre issu des déchèteries (2014-MPA-033)**

Attribué à ASTRADDEC (ARQUES) - Montant : 49.70 € HT / Tonne (Transport inclus)

- **Fourniture de chèques cadeaux multi-enseignes (2014-MPA-041)**

Attribué à EDENRED FRANCE (ARQUES) - Montant : 16 980 € HT

Attribution du 09/12/2014

- **Mission de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) pour la construction d'une plate-forme de tri transfert à St Laurent Blangy (2014-MPA-043)**

Attribué à NAMIXIS (SECLIN) - Montant : 3 960.00 € HT

- **Mission de maîtrise d'œuvre partielle pour l'installation de bornes d'apport volontaire à l'intérieur de la Citadelle d'Arras (2014-MPA-045)**

Attribué à Cabinet MERLIN (LILLE) - Montant : 14 580.00 € HT

Avenants

- **Travaux d'extension et de construction d'une déchèterie pour les professionnels sur le site de la déchèterie de Saint Laurent Blangy - Charpente métallique / Couverture / Menuiserie / Serrurerie (2013-MPA-017/03)**

Travaux supplémentaires rendus nécessaires par la modification de l'implantation de l'ouvrage et l'ajustement des fournitures par rapport au cahier des charges : 20 879.00 € HT.

- **Marché de fourniture et pose de conteneurs enterrés (2014-AO-006)**

Modifications des conteneurs enterrés pour l'implantation à la Citadelle d'Arras ; Création de deux places de parking rue du docteur Baude à Arras ; Relevés altimétriques pour l'implantation des conteneurs dans plusieurs résidences ; immobilisation des blindages du 31/10/2014 à 14/11/2014 pour un montant de 10 394,65 € HT.

- **Contrat d'assurance Flotte automobile (2012-MPA-021)**

Prime de régularisation suite aux retraits / ajouts de véhicules et d'engins en 2014 : 25 512.53 € TTC

Contrats et conventions

- **Renouvellement du contrat de maintenance et de support technique de la suite logiciels ESRI du 01/12/2014 au 30/11/2015 : 15 530.00 € HT.**

La séance est levée à 19h10